

Christophe Barbey  
*Juriste*  
Les Sciernes-Picat  
1659 Flendruz  
079 524 35 74

Flendruz, le 22 février 2006

## Rapport annuel pour mes activités au Conseil Communal de Rougemont 2005

Présentation de la commune : *(Introduction identique à celles de 2003 et 2004, sauf pour le taux fiscal désormais à 71 et le nombre de membres au Conseil Communal, désormais à 37).*

Rougemont est une commune de moyenne montagne d'environ 800 habitants.

Ses principales ressources sont le tourisme et l'agriculture. Sans être dans les communes les plus riches du canton, la commune n'est pourtant pas à plaindre – il me semble – en partie à cause de son standing touristique qui lui permet d'attirer à demeure quelques grosses fortunes. Le taux fiscal est de 71 %.

Le Conseil Communal compte 45 membres (37 actuellement, la liste des viennent ensuite étant épuisée). Toutes et tous sont élus sur une liste d'entente communale, il n'y a pas – officiellement – de partis politiques.

La commune est assez largement en phase de restructuration (audit général de l'administration, réorganisation du secrétariat, révision et mises à jour des règlements communaux, révision du plan de zone, le plan directeur vient d'être adopté).

Le bâtiment à loyer modéré et le projet de route d'évitement seront probablement nos prochains sujets importants.

Vue générale de mes activités au sein du Conseil Communal :

J'ai été élu, suite à un désistement, en décembre 2002. La période sous revue couvre l'année 2005 (voir les rapports précédents).

Le conseil s'est réuni 4 fois cette année. Et je n'ai malheureusement pu assister qu'à deux de ses séances. J'ai été absent à l'une d'entre elles pour cause de vacances, et à la deuxième pour cause de maladie. J'ai aussi participé à un pré-conseil, mais pour le conseil manqué pour maladie.

J'ai été nommé en 2005 dans trois commissions ad hoc. Malheureusement, les hasards du calendrier ont fait que je n'ai jamais pu siéger, une en raison d'un autre rendez-vous et deux en raison des vacances. Pour l'une d'entre elles, j'ai toutefois communiqué un avis de droit.

Séances des comptes et budgets :

*Disons-le d'emblée, les mécanismes financiers d'une collectivité publique sont présents et importants pour quasiment tous les sujets discutés au législatif. Cette importance particulière est la raison pour laquelle ce chapitre est le premier de la liste des activités du conseil.*

La compréhension des comptes d'une commune suppose une vision sur (au moins) trois ans, pour avoir une vision aussi complète que possible des comptes et budget. Terminant ma troisième année, je peux désormais avoir une vision assez complète des "clichés annuels" que sont les comptes et les budgets. Plus difficile est de connaître ce qui tout au long de l'année a une influence sur les chiffres.

Quelques exemples :

Ex: Les comptes 2004, fait en 2005, vont servir de base au budget 2006, tout en tenant compte des évolutions constatées en 2005, mais non encore visibles dans les comptes 2005, qui sortiront en 2006 !

Autre exemple :

2003, résultat : bénéficiaire de 13'000.- (Budget, perte de 460'000.-)

2004, résultat : perte de 350'000.- (Budget, perte de 230'00.-)

2005, résultat (connu en 2006) : ? (Budget, perte de 350'000.-)

2006, Résultat (connu en 2007) : ? (Budget, perte 870'000.-)

Divers autres indicateurs, total des charges et produits (2004 : 7'200'000 de charges, 6'850'000 de produits), total du bilan (les avoirs de la commune. 2004 : 11'070'000.-, 2003 10'350'000.-), marge d'autofinancement (dépense payées sur l'année, sans les amortissements des dettes) assez variable, tableaux des dettes, des amortissements, des investissements. Un calcul fait l'an passé est de savoir la part de nouvelles dépenses (budgétisées ou non) faite par le Conseil tout au long de l'année. On peut ensuite reporté celles-ci sur la part d'amortissement, combien de ces dépenses s'ajoutent d'année en année sur le long terme.

En lisant le budget 2006 et sachant aussi que les impôts ont été augmentés deux ans de suite, il y a lieu si ce n'est de s'inquiéter, du moins d'agir pour la santé financière de la commune. Diverses propositions seront à faire ou relancer (la zone artisanale).

#### Approbation de nouveaux règlements :

Les règlements suivants ont été modifiés en 2005 :

- Règlement sur les constructions. Un détail permettant d'augmenter les surfaces enterrées. Cette modification permettait aussi de lever une opposition contre un projet de construction. Il est à noter le caractère un peu étrange de cette démarche. Il est toutefois à noter que le règlement était sans raison limitatif. Membre de la commission, juridiquement, cela me semblait acceptable.

- Règlement du Conseil Communal. Il s'agissait de l'adapter à la nouvelle constitution et de réviser les nombres des élus. Maintien du Conseil Communal. Bien que n'y étant pas obligée, la Commune préfère un Conseil Communal élu. La municipalité proposait de réduire le nombre des conseillers de 45 à 35. Même, si le nombre de Conseillers à régulièrement baissé tout au long de législature, j'aurai préféré que le nombre ne soit pas trop réduit, mais baisser à 40, pour laisser à chacune et chacun, et en particulier aux jeunes la possibilité de participer à la vie civique. Je n'ai pas été suivi, et ce sera 35. Je dois admettre que je m'étais peu préparé pour défendre ma proposition. La leçon payera ! La municipalité reste 7, et vu la charge de travail cela semble raisonnable. Reste à trouver les candidat/es !

- Le règlement de police devait aussi être révisé, mais la commission n'ayant pu rendre son rapport à temps. La discussion est reportée en 2006. (J'ai depuis été nommé dans la commission en question, dont j'ai rédigé le rapport !).

#### Vote de crédits spéciaux :

- 53'455 de dépassement de budget pour la facture sociale. Le canton reporte une part toujours plus grande des frais de prises en charge sociales sur les communes. Le dépassement est approuvé.
- 100'000 pour la rénovation du centre sportif, acquis en part du capital-actions. L'investissement est pris sur les liquidités communales. (Cette solution pourrait avoir une influence sur le résultat de l'exercice 2005 !).
- 2'270'000 pour la rénovation d'un bâtiment. La création d'appartements et d'un tea-room est un plus pour la commune. Acquis récemment, ce bâtiment reçoit ainsi sa destination finale. Le financement est assuré par l'emprunt. Le financement sera assuré par des liquidités économisées sur la fusion grâce à la vente des actions CVE, par le transfert d'un emprunt pour des liquidités non-utilisé, et par les liquidités communales. (Là encore cela pourra avoir une forte influence sur le résultat 2006).
- 2'400'000 pour la construction d'un chalet à loyers abordables. Ce projet est d'importance vitale pour le maintien de la population locale, des jeunes, sur place. 2'000'000 seront financer par l'emprunt et amortis en 30 ans. Les autres 400'000 sont équivalent à la valeur du terrain, propriété de la commune et inclut dans le prix pour son amortissement.

- 150'000 pour l'achat d'une balayeuse. Quand il faut, il faut ! En conseil un filtre à particule (15'000 ?) a été ajouter. Sage initiative au vu de la suite de l'hiver !
- **Total : 4 988'455.- (2004 3'432'000.-, 2003 1'946'000.-)**

*Quelques remarques :*

- *Une large part de cette somme ira grossir la fortune communale.*
- *La commune investit dans ces bâtiments et aura donc de nouveaux habitants !*

#### Adoption et modification de plans :

Néant !

#### Affaires immobilières :

Néant !

Les parcelles pour les immeubles ont été acquises précédemment.

#### Naturalisations :

Une femme et ses deux enfants ont été naturalisés.

#### Discussions diverses :

- Vente des actions de la CVE. (Compagnie vaudoise d'électricité). J'aurai aimé participer à la commission d'abord (j'avais été nommé, mais était en vacances), puis à la discussion au Conseil. J'aurai aimé suggérer à la commune d'être prévoyante et de ne pas tout vendre, puisque ces actions prendront très probablement encore de la valeur. La commune a néanmoins fait une très bonne affaire ! (1'100'000.- de vente pour 25'000.- d'achat en 1954 !). Les fonds ont été directement affectés à la réfection du centre sportif (commune voisine) et une part encore à payer pour la fusion des remontées mécaniques.
- La question de la restructuration des districts a été le thème de l'année. A noter la belle unité populaire, et le travail important de nos élus, pour un rattachement à la Riviera et non pas au Chablais. Souhait qui a été entendu par le Conseil d'État, merci ! C'est une solution que j'avais soutenue, par des demandes de nouvelles au Conseil Communal et par diverses démarches privées, dont une intervention personnelle auprès du Conseiller d'État François Marthaler (26.10.2005).

#### Travail en commission ad hoc :

Les commissions sont mentionnées ci-dessus. Le bureau du Conseil m'a renouvelé sa confiance en me nommant trois fois cette année. J'espère que malgré mes absences, certes involontaires (la date de mes vacances était fixée longtemps avant les convocations), il en ira de même l'an prochain.

#### Propositions individuelles :

Je ne suis intervenu qu'une fois cette année.

L'existence du Pré-conseil a été mise en cause par le bureau, faute de participation. Pour éviter la suppression de cette séance très utile (à huit clos entre conseillers, sans la municipalité, et plus informelle), j'ai demandé au bureau de revenir sur sa décision. Un pré-conseil, relativement bien fréquenté a eût lieu depuis. Espérons qu'il continuera à en être ainsi !

Après quelques années de chauffe, je sens que je vais pouvoir commencer à être plus constructif et à proposer des idées. Pour en savoir plus allez voir le site [www.infodroit.ch/rougemont](http://www.infodroit.ch/rougemont).

#### Travail hors conseil.

Je me suis opposé à l'aspect architectural d'un bâtiment agricole. En effet, plusieurs "granges géantes", très visibles de loin, ont été construites ces dernières années au Pays d'Enhaut, et j'estimai un débat nécessaire sur la question. La grange projetée se trouvant par ailleurs dans le

périmètre du château, la question se posait d'autant plus. Mon opposition a été rejetée, et je n'ai pas été plus loin. J'espère néanmoins que le problème est posé et qu'à l'avenir on y réfléchira. Je dois admettre que cette opposition c'est faite en plein été et que j'aurai peut-être dû utiliser mieux mes réseaux. Il est vrai que mon but n'a jamais d'empêcher la construction de ce bâtiment, ou de retarder les travaux, mais bien de veiller à ce que les bâtiments agricoles s'intègrent bien dans le paysage. Au demeurant, j'en remercie le paysan concerné, qui pour ce que j'en sais ne m'en a pas tenu rigueur. Et à qui je souhaite bonheur et réussite dans ses nouvelles installations.

#### Perspectives :

Les principales échéances ce sont bien sûr les élections. J'ai été sollicité pour la municipalité, et j'ai accepté. Et cela, même si j'aurai préféré renforcer encore et d'abord ma position, mes connaissances et mes compétences au législatif. Nous verrons !

D'une façon ou d'une autre, je me réjouis de servir ma commune !

#### Remarques finales :

La vie de la commune est dense, les projets nombreux plutôt nombreux, et peut-être en faudrait-il plus encore. Je tiens à remercier ici celles et ceux qui s'y engagent, et encourager les autres à faire de même !

Les élections sont aussi une formidable motivation et une nouvelle occasion de me rapprocher de la population et des éluEs. J'en suis heureux. C'est aussi un moment particulièrement favorable pour faire bilans et chercher des idées, pour nouer des contacts et pour évoluer constructivement. Alors à toutes et à tous, bonne année 2006 ! Et bonnes élections !

Paix et lucidité, engagement et résultats.

Christophe Barbey